



**A s s o c i a t i o n B e e s a l**

Contact : Bruno Corthésy, av. Vulliemin 10, 1005 CH-Lausanne, Suisse  
0041 78 795 36 61 / [bruno.corthesy@citycable.ch](mailto:bruno.corthesy@citycable.ch) / [www.brha.expert](http://www.brha.expert)

---

# Palais du Gouverneur

Gorée, Sénégal



Projet de réhabilitation  
en hôtel

Bruno Corthésy  
consultant indépendant en restauration

# Projet Hôtel du Gouverneur, Gorée

*Un projet de l'association Beesal*

Maison d'hôtes 13 chambres avec salle de bains, café-restaurant, salle des fêtes, salle de réunion, terrasse, piscine, ponton d'amarrage.

Réceptions, concerts, spectacles, événements, expositions, musée du bâtiment.

## Historique

1864 à 1871 Siège de l'administration de la marine  
Après 1871 Ecole des Sœurs, annexe de l'Ecole Pinet Laprade, maison de repos des soldats de la coloniale  
1902 Résidence du gouverneur Roume, en attendant la fin de la construction du palais à Dakar  
1978 Fermeture de l'auberge de l'Espadon  
Abandon en plein chantier de rénovation



## Projet de construction

1. Chantier-école pour futurs experts et ouvriers du patrimoine
2. Respect de la valeur patrimoniale du bâtiment (suivi des règles en matière de restauration)
3. Intervention légère et minimaliste
4. Ecologie : panneaux et ballons d'eau chaude solaires, ventilateurs, piscine à l'eau de mer, recyclage des eaux usées, récupération des eaux de pluie
5. Intégration du bâtiment dans son histoire : musée du bâtiment (parties communes dédiées à la présentation de son histoire, présentation photographique de l'état avant restauration, présentation photographique du chantier).



## Implication locale

1. Présentation du projet aux habitantes et aux habitants de l'île
2. Consultation des experts et expertes du patrimoine (Ministère de la culture, Maison des esclaves, ...)
3. Recours à des fournisseurs et des artisans locaux
4. Recours à des matériaux locaux ou recyclés (poutres en plastique recyclé, mobilier en plastique moulé)
5. Gestion associative
6. Recours à du personnel local
7. Offre de produits locaux et d'une cuisine sénégalaise de qualité
8. Accessibilité aux habitant-e-s de l'île : plats locaux et choix de boissons à prix abordables, utilisation des salles communes

## Publics

1. Touristes cultivés et sensibles aux questions patrimoniales et environnementales
2. Dakarais et Dakaraises sensibles aux questions patrimoniales et environnementales
3. Habitants et habitantes de l'île

## Services

1. Bateau-taxi faisant la navette avec Dakar
2. Résidence d'artistes (écrivain-e-s, plasticien-ne-s, musicien-ne-s)



## Coûts estimatifs

AMENAGEMENT EXTERIEUR	194 195 455
BATIMENT PRINCIPAL	1 149 833 525
PISCINE - BAR EXTERIEUR	131 603 300
DIVERS ET ALEAS	99 954 155
TOTAL HTVA (F CFA)	1 575 586 435
TVA 18%	283 605 558
<b>TOTAL TTC (F CFA)</b>	<b>1 859 191 993</b>

**Env. 3 millions d'euros (intervention lourde par des moyens industriels)**

Analyse et devis établis en août 2018 par Technobatplus, Scat Urbam à côté de AUCHAN (Ex Citydia), 15877 Dakar – Fann, (+221) 33 827 50 63, atlasdisenegal@yahoo.fr

## Extension possible

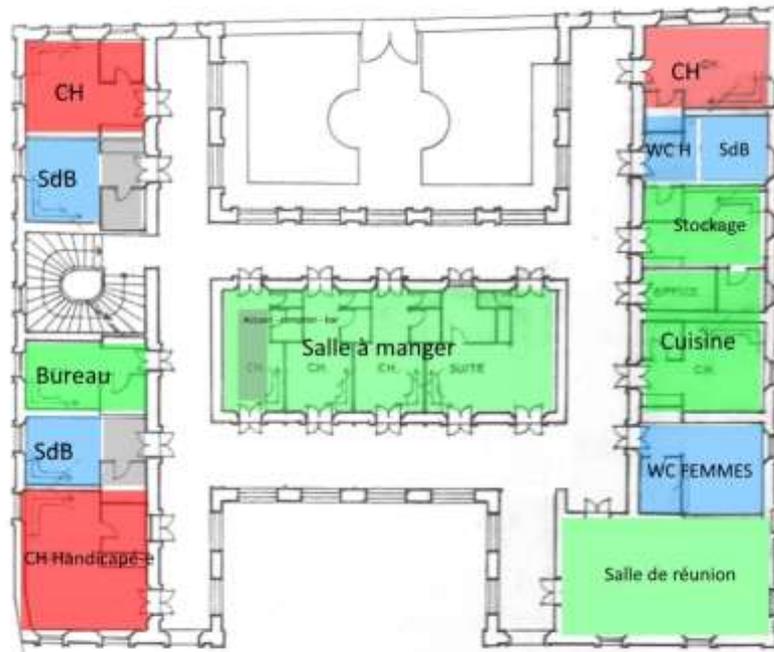
Ancien dispensaire au nord

## Financements possibles

1. Fonds éthiques
2. Aide au développement
3. UNESCO
4. Fondations (Aga Khan, Henry Ford, George Soros, ...)
5. Etat français : Conservation du patrimoine, aide aux en développement/attaché culturel à l'Ambassade de France au Sénégal/La Route de l'esclavage
6. Mécènes (investisseurs dakarois, habitant-e-s de l'île, Français et Françaises établies au Sénégal, entreprises)
7. Crowdfunding
8. Participation du personnel aux bénéfices



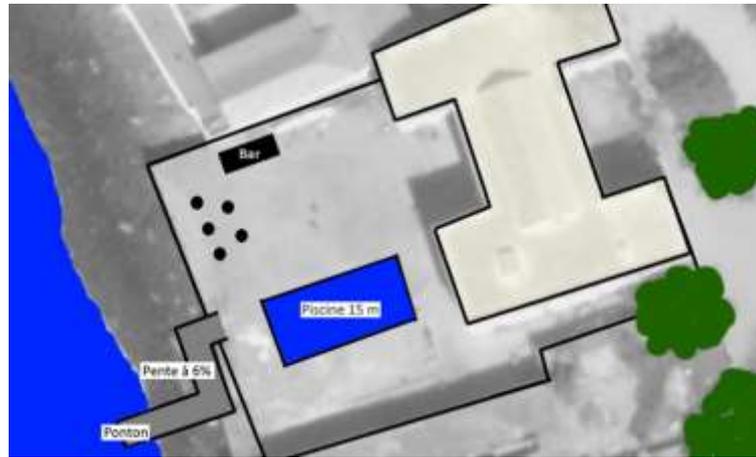
# Avant-projet



Rez-de-chaussée, avant-projet, juin 2018.



1<sup>er</sup> étage, avant-projet, juin 2018.



Aménagements extérieurs, avant-projet, septembre 2018.

## Programme

- a) 12 chambres  
Rez-de-chaussée : 3 chambres, dont 1 chambre pour personnes à mobilité réduite  
1<sup>er</sup> étage : 9 chambres
- b) 12 salles de bains
- c) 1 salle à manger
- d) 1 salle de réunion
- e) 1 cuisine
- f) 1 bureau
- g) 2 WC publics
- h) 1 piscine à l'eau de mer filtrée (longueur : 15 m)
- i) 1 bar extérieur
- j) 1 ponton d'amarrage pour petite navette, avec rampe d'accès à 6 % de pente pour personnes à mobilité réduite



## **Institutions et personnes contactées**

**Ministère des finances, direction du patrimoine bâti**

**M. Amadou THIAM**

Directeur des Grands projets.

00221 78 638 09 95/athiam@agpbe.sn

**Mairie de Gorée**

**M. le maire Augustin Emmanuel SENGHOR**

Mermoz lot N° 3 VDN , Immeuble Graghi Plus, 2<sup>e</sup> étage, Dakar

portable : 221 77 546 97 50

cabinet privé : 00221 33 824 64 75

0221 33 823 91 77/ 0021 33 823 97 18

[contact@mairiedegoree.sn](mailto:contact@mairiedegoree.sn); [augustinsenghor2016@gmail.com](mailto:augustinsenghor2016@gmail.com)

**Présidente commission habitat et infrastructures de la Ville de Gorée**

**Annie Jouga, architecte**

00221 77 644 63 32 (portable), 00221 77 205 00 66 (domicile), [ajouga@orange.sn](mailto:ajouga@orange.sn)

**Direction du Patrimoine**

**Abdoul Aziz GUISSÉ**

Rue Galandou Diouf, Dakar

+221 77 554 42 46/+221 33 821 74 38/ +221 77 637 06 97

[abdaziz3155@gmail.com](mailto:abdaziz3155@gmail.com)

**Architecte des monuments historiques**

**Xavier RICOU, membre du conseil municipal de Gorée**

00221 77 450 63/[xricou@yahoo.fr](mailto:xricou@yahoo.fr)

**Ministère français de la Culture et de la Communication**

**Bernard Toulhier**

conservateur général du patrimoine

direction générale des patrimoines

## Archives

### Archives du Sénégal

Immeuble Central Park, 2<sup>e</sup> étage, avenue Malick Sy X Autoroute, Dakar

(221) 33 823 56 80

<http://196.1.95.38/>

Série p

Contacts : Mamadou Ndiaye (PAM, Unesco), 77 630 14 60 ; Ndiassé Sall, restaurateur-relieur

(Pam/Unesco), 77 503 11 66

### Archives nationales d'outre-mer

Mme Olive

29, chemin du moulin de Testas, 13090 Aix-en-Provence, France

[anom.aix@culture.gouv.fr](mailto:anom.aix@culture.gouv.fr)

0033 (0)4-42-93-38-50/0033 4 42 93 38 69

### Ministère français de l'écologie

Secrétariat du Comité d'histoire

CGEDD - Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

33 (0)1 40 81 21 73, [comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:comite.histoire@developpement-durable.gouv.fr)

### Service historique de la Défense à Vincennes

Henri Zuber, conservateur général du patrimoine, adjoint au chef du Service historique de la Défense

Pierre Laugeay, administrateur civil

Avenue de Paris

94306 Vincennes Cedex

[shd-vincennes.secretaire.fct@intradef.gouv.fr](mailto:shd-vincennes.secretaire.fct@intradef.gouv.fr), 0033 1 41 93 43 02/0033 1 41 93 43 03

Contact : Mme Incambère, 33 1 41 93 23 15

Référence : L'Afrique occidentale française, GR, 5H 154-5H 159 : Sénégal

### UNESCO

Adama Aly Pam, Chef d'unité/Chef Archiviste

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

[archives@unesco.org](mailto:archives@unesco.org); [a.pam@unesco.org](mailto:a.pam@unesco.org); [www.unesco.org/archives](http://www.unesco.org/archives)

+33 1 45 68 19 50/+33.1.45.68.22.42/+33.1.45.68.19.55

## Bibliographie

- *Gorée. Guide de l'île et du musée historique*, IFAN/Editions du Musée historique du Sénégal, 2003.

- *Île de Gorée. Zone urbaine de Dakar*. Paris : Eurétudes, 1968.

- *Sénégal. Ile de Gorée. Historique du fort d'Estrée*, s.d.

CAMARA, Abdoulaye, BENOIST, Joseph-Roger (de). *Histoire de Gorée*, Maisonneuve et Larose, 2003.

COGELS, Olivier, *Ile de Gorée. Joyau du Sénégal*, film DVD

FRAPOLLI, Jean-Pierre, CLERC, Maurice. *Plan directeur de rénovation de l'île de Gorée. Aspects juridiques et financiers du programme de rénovation de l'île*. Paris : UNESCO, 1975.  
(<http://unesdoc.unesco.org/images/0001/000161/016127fb.pdf>)

DIARRA, Almany, (Technobatplus), *Avis technique. Projet de réhabilitation du Palais du gouverneur à Gorée. Pour le compte de l'association Beesal*, août 2018 (non publié).

GONODOU, Alain, ASSOMO, Lazare Éloundou, *État de conservation de l'île de Gorée, rapport de mission ICOMOS (28 mars - 3 avril 2004)*. Centre du patrimoine mondial - ICOMOS, 2004.  
(<http://whc.unesco.org/archive/2004/mis-26-2004.pdf>)

GRÉGOIRE, A. *Sénégal. Monuments historiques de l'île de Gorée et de Saint-Louis du Sénégal*. Paris : UNESCO, mai 1974, mss. dactyl.  
(<http://unesdoc.unesco.org/images/0001/000102/010200FB.pdf>)

LABLAUDE, Pierre-André, *Préservation et restauration de l'île de Gorée, République du Sénégal, rapport technique*, 1981.

MAILLAT, Maurice, *Les garnisons de Gorée*, IFAN/Editions du Musée historique du Sénégal, 2013.

THILMANS, Guy, *La grande batterie de Gorée. Recherches archéologiques et historiques*, Editions du Musée historique du Sénégal, 2006.

THILMANS, Guy, *Histoire militaire de Gorée. De l'arrivée du Portugal (1444) au départ définitif des Anglais (1817)*, Editions du Musée historique du Sénégal, 2006.



## Statuts

### 1. Nom et siège

Sous le nom d'Association Beesal a été constituée, au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, une association à buts non lucratifs qui a son siège avenue Louis-Vulliemin 10 à Lausanne.

Ella a été créée le 13 septembre 2018.

Sa durée est illimitée.

### 2. But

L'association a pour but la valorisation du patrimoine historique et la production d'œuvres culturelles.

### 3. Ressources

En vue d'atteindre son but, l'association peut disposer des cotisations de ses membres, des bénéfices réalisés lors d'événement ou de productions culturelles, de subventions publiques, de sponsorings, ainsi que de dons.

### 4. Admission de membres

Peuvent être admis en qualité de membres de l'association toute personne possédant des droits civils qui s'engage à soutenir les aspirations de l'association. Les demandes d'admission sont adressées au comité

Le montant des cotisations est fixé par l'assemblée générale.

### 5. Démission et exclusion de membres

Les membres peuvent démissionner en tout temps. La démission est adressée au président par écrit.

L'assemblée générale peut, avec indications des motifs, prononcer en tout temps l'exclusion d'un membre dont le comportement n'est pas compatible avec les buts poursuivis par l'association.

### 6. Organes de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) L'assemblée générale
- b) Le comité
- c) Les vérificateurs des comptes

### 7. L'assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle se réunit une fois par an. D'autres assemblées peuvent être convoquées suivant les besoins par le comité. Le président est en outre tenu de convoquer une assemblée générale extraordinaire si un cinquième au moins des membres le demande.

L'assemblée générale est annoncée, au moins quatorze jours à l'avance, par convocation écrite adressée aux membres, avec l'indication des objets figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a notamment les attributions suivantes :

- élection du comité, puis de son président, ainsi que des vérificateurs des comptes
- acceptation des nouveaux membres
- acceptation des comptes de l'exercice et du rapport des vérificateurs des comptes
- acceptation du programme d'activité annuel proposé par le comité ainsi que des décisions relatives à son budget
- fixation de la cotisation des membres pour le prochain exercice annuel
- modifications des statuts

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple. Chaque membre dispose d'une voix lors de l'assemblée. En cas d'égalité des voix, le président décide.

Les élections et les votations se font à main levée, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

L'assemblée générale est dirigée par le président, ou à défaut par un membre du comité. Le comité pourvoit à la rédaction du procès-verbal.

#### **8. Le comité**

Le comité élu par l'assemblée générale pour une période de trois ans se compose au moins du président, du secrétaire et du trésorier. Les membres sont rééligibles. Le comité s'organise librement.

Le comité dirige les affaires courantes de l'association et la représente à l'égard des tiers. Il présente chaque année à l'assemblée générale un rapport relatif à son activité, les comptes annuels, une proposition de budget, ainsi que le projet de programme d'activité prévu pour le prochain exercice.

#### **9. Les vérificateurs des comptes**

L'assemblée générale élit chaque fois pour la durée d'un exercice annuel deux vérificateurs des comptes qui pourront exiger toutes les pièces justificatives et qui feront rapport à l'assemblée générale.

#### **10. Signature**

L'association est valablement engagée par la signature individuelle d'au moins deux membres du comité.

#### **11. Responsabilité**

La fortune de l'association répond seule des engagements de l'association. Toute responsabilité personnelle des membres est exclue.

#### **12. Modification des statuts**

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une décision de l'assemblée générale réunissant au moins les trois quarts des membres présents. La décision n'est valable que si les propositions de modifications ont été publiées dans la convocation à l'assemblée.

#### **13. Exercice annuel**

L'exercice annuel commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### **14. Dissolution de l'association**

La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une assemblée générale à laquelle participent au moins les trois quarts des membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée qui ne pourra avoir lieu moins de quatorze jours après la première assemblée ; cette assemblée sera compétente, quel que soit le nombre des membres présents, pour décider de la dissolution de l'association à la majorité simple.

L'assemblée décide du mode de liquidation et de l'emploi de l'actif de l'association, sans toutefois porter atteinte aux droits et prétention des tiers. L'actif doit être remis à une ou plusieurs institutions poursuivant des buts similaires à ceux de l'association.

En aucun cas l'actif de l'association ne peut être réparti entre les membres.

### **15. Dispositions générales**

Les présents statuts, approuvés par l'assemblée générale du 13 septembre 2018, entrent immédiatement en vigueur.



Bruno Corthésy, président



Gidione Oyeibanji, secrétaire



Karim Diouf, trésorier